

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 441-26 EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le projet de règlement 441-26 vise à identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis par la Ville de Lac-Sergent.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2026, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 28 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de juillet 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire